



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 juillet 2001
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Prolongation du premier cadre de coopération
avec le Ghana**

Note de l'Administrateur

Période de prolongation : du 1er janvier au 31 décembre 2001

1. Le premier cadre de coopération (CCP) avec le Ghana pour la période 1998-2000 a été approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en 1998. Il était fondé essentiellement sur l'objectif à long terme du Gouvernement visant à une croissance économique et sociale accélérée, tel qu'il a été énoncé dans le Plan directeur du développement national (National Development Policy Framework) pour la période 1996-2020 et dans le document intitulé « Ghana National Vision 2020 ».

2. Le nouveau Gouvernement, élu en janvier 2001, souhaite prolonger d'un an le premier cadre de coopération du fait qu'il n'a pu, pendant la courte période écoulée depuis les élections présidentielles et parlementaires de décembre 2000, entamer les consultations requises de la phase de préparation du nouveau CCP. De plus, l'examen à mi-parcours du premier CCP, initialement prévu en juin 1999, n'a pu être mené avant août 2000, et ce n'est qu'en février 2001 qu'il a été achevé avec les apports du nouveau Gouvernement, son examen par le Groupe de travail du programme s'étant ensuite déroulé en mars 2001.

3. De surcroît, le cadre de référence du CCP est, comme indiqué précédemment, le Plan directeur du développement national, et plus particulièrement le

plan de développement à moyen terme, en cours d'élaboration pour la période 2001-2005 tout comme le document stratégique national de lutte contre la pauvreté. De l'avis du Gouvernement, ces deux documents doivent servir de référence pour l'établissement du nouveau CCP, ce qui explique la demande de prolongation.

4. Dans le CCP en vigueur, le premier objectif stratégique recommandé par le Gouvernement était le soutien du PNUD pour la promotion du développement humain durable, avec comme axe principal la lutte contre la pauvreté. Deux domaines thématiques y étaient identifiés : réduction de la pauvreté et renforcement et exploitation des capacités nationales, avec pour thème intersectoriel l'égalité des sexes. L'objectif et les programmes d'action du premier CCP restent d'actualité et conformes aux priorités nationales ainsi qu'aux priorités du PNUD. La prolongation du CCP ne portera donc pas atteinte à l'exécution des programmes ni à l'harmonisation des cycles de programmation, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement couvrant la période 2001-2005. De plus, aucun changement notable n'est intervenu dans la situation du pays.

5. L'Administrateur informe le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prolongation du premier cadre de coopération avec le Ghana pour une période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2001.

Annexe

**Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Ghana
(1998-2001)**

<i>Source</i>	<i>Montant (En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	6 007	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des services d'appui administratif et opérationnels.
MCARB 1.1.1	8 149	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	996	
Total partiel	15 152^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	1 000	
Participation aux coûts de tierces parties	2 500	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	3 261	
Dont :		
Fonds japonais de développement des ressources humaines	300	
Capacités 21 au Ghana	83	
Protocole de Montréal	450	
Fonds pour l'environnement mondial	2 428	
Total partiel	6 761	
Total	21 913^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.
Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.